

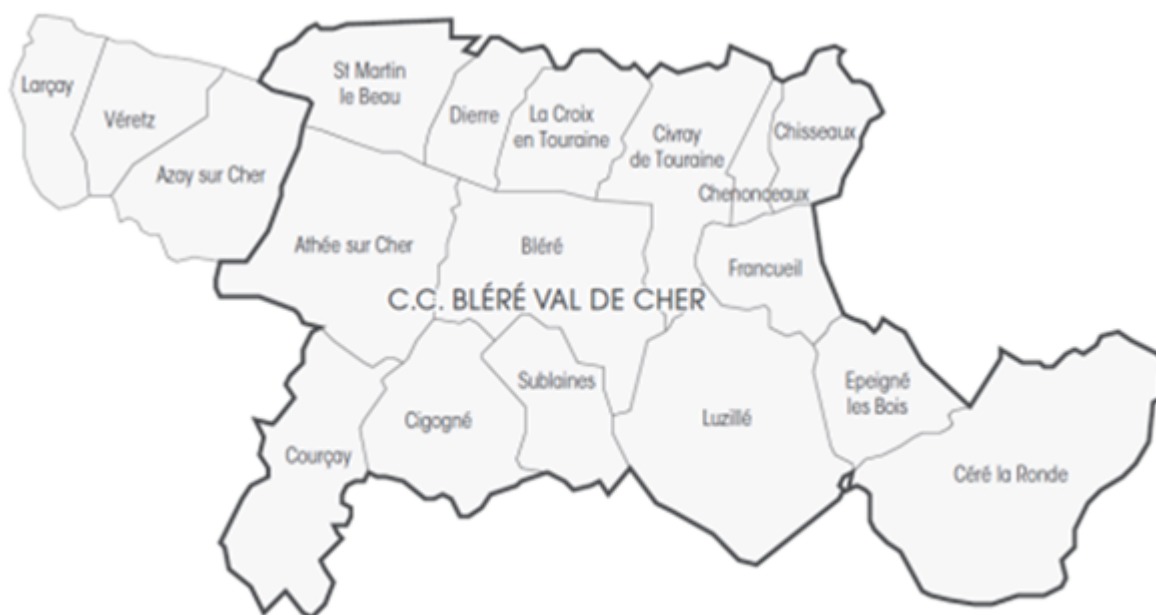
Voirie

Le service Voirie

Le service commun mutualisé voirie a été créé au 1er janvier 2016 par délibération du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2015.

Il résulte de la dissolution au 31 décembre 2015 du Syndicat Intercommunal Bléré Val de Cher qui avait pour mission l'entretien des voiries de 18 communes car historiquement, Larçay, Véretz et Azay-sur-Cher adhéraient également au syndicat.

Pour assurer une continuité du service à ces 3 communes, une Entente intercommunale entre la Communauté de communes et ces dernières a été constituée.



Missions du service

Le service voirie intervient à la demande des communes. En fonction des besoins, il peut assurer les prestations

suivantes :

- Travaux d'entretien de voirie : purge (déglaisage), déflachage, reprofilage aux enrobés chaud, élargissement de voirie ;
- Travaux de pluvial : curage de fossé, débernage, busage, traversée de route, caniveaux grilles... ;
- Travaux de mise en sécurité : bouchage de « nids de poule » à l'enrobé stockable (enrobé à froid) ;
- Entretien de chemins calcaires ;
- Création de cheminement piéton ;
- Gravillonnage au PATA (point à temps automatique) : application sur la chaussée d'émulsion de bitume liquide et de gravillons soit sur toute la largeur de la route (revêtement général), soit en « rustines » en plusieurs endroits en bouchage de fissures (emplois partiels) ;
- Petits travaux d'aménagement : pose de bordures, création de trottoirs, mise en enrobés de trottoirs ;
- Fauchage, élagage au lamier ;
- Balayage ;
- Autres travaux plus spécifiques : création de parking, de place, mise en accessibilité, création de bandes rugueuses... ;
- Autres prestations : formations à caractère technique, commandes groupées...

Contact

Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher

Tél : 02 47 23 58 63

Mail : info@cc-blere-valdecher.fr

EN SAVOIR +

Communauté de communes

02 47 23 58 63

[Formulaire de contact](#)